



Sommaire

Georges Labica : l'inadmissible démocratique,
par Thierry Labica — 7

Introduction : une pensée de l'inédit — 41

I. Une politique de la philosophie — 49

II. La cause du peuple — 73

III. La théorie de la Révolution — 115

IV. Philosophie et religion — 155

Conclusion : le surveillant incommode — 189

Bibliographie — 201



Conclusion : le surveillant incommode

Le temps de la Révolution, c'est son propre, ne cesse de s'accélérer. Entre le 7 mai 1794 (18 floréal) et le 8 juin (20 prairial), où s'est tenue, conformément à l'article xv du décret voté à la Convention, la fête nationale de l'Être suprême, qui connut, au dire des contemporains et de Michelet lui-même, un immense succès populaire, un mois s'est écoulé. Entre le 20 prairial et le 8 thermidor (26 juillet), entre le Capitole et la roche tarpéienne, un mois et demi : la revanche de Rousseau n'a pas fait long feu et Robespierre croule sous les attaques de ceux qu'il avait dénoncé, des représentants en mission, déchristianisateurs impénitents, du Marais, des contre-révolutionnaires de l'intérieur et de l'étranger, de ses propres compagnons eux-mêmes, excepté le dernier carré des fidèles, et, plus généralement, de tous ceux dont les lois de prairial (10 juin) avaient exacerbé les tensions ou refroidi les ardeurs transformatrices ; en face, des masses lassées, frustrées, démobilisées. Son ultime intervention le reconnaît sans ambages. Elle débute par le rappel du temps heureux, en vérité

Robespierre

très proche : « Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde de calme, de bonheur, de sagesse et de bonté [...] » ; mais « quand le peuple est rentré dans ses foyers domestiques, les intrigants reparaissent, et le rôle des charlatans recommence ». Robespierre retrouve le ton de « surveillant incommode », comme il se qualifie lui-même, qui, à plusieurs reprises, lui avait si bien réussi pour retourner une opinion contraire, aux assemblées, aux clubs, comme dans le pays. Très longuement il dénonce la trahison des principes et recommence le procès des « fripons », le mot revient constamment, de toutes sortes. Contre l'impolitique et l'immoral, ses périodes s'enflent jusqu'à l'épique. Mais nous n'en sommes plus au lendemain du 10 août. « La contre-révolution est dans l'administration des finances, [...] dans toutes les parties de l'économie politique [...] », ce dernier effort de clairvoyance, qui vise ouvertement une politique de classe tournée vers l'accaparement, la spéculation et les profits, tombera à plat. Il tente encore, en ménageant une Convention qui n'est plus disposée à l'entendre, de proposer quelques mesures d'urgence, afin de châtier les abus et de sauver le gouvernement révolutionnaire, en particulier par l'épuration du Comité de sûreté générale, qui a usurpé les pouvoirs du Comité de salut public (on a ainsi, dit-il, « constitué deux gouvernements »). Vainement. Et il en est tout à fait conscient. En témoignent ses appels au

Conclusion : le surveillant incommode

peuple, qui ne sont plus que négatifs : « Peuple, souviens-toi que si, dans une République, la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom » ; également son jugement sur la situation : « Dans la carrière où nous sommes, s'arrêter avant le terme, c'est périr ; et nous avons honteusement rétrogradé [...] Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution, vous verrez le despotisme militaire s'en emparer » ; enfin, d'un bout à l'autre de son discours, la complète absence d'illusions qu'il se fait sur son destin : « Quel ami de la patrie peut vouloir survivre, au moment où il n'est plus permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée ?... que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ? » « Tu dors, Robespierre ! », s'écrie Anatole France, en titre d'un des derniers chapitres des *Dieux ont soif* (XXVII), consacré au 8 thermidor. Il ne dort pas, il assume une logique qui inclut sa propre mort. C'est pourquoi, alors qu'il avait tant appuyé l'illégalité légale des insurrections populaires, il refuse le coup de force en sa faveur et le déni de la loi. Cette solitude n'est pas uniquement un trait de sa personnalité, elle est, nous le savons, inhérente aux rapports de forces, trop souvent sous-estimés : les robespierristes sont minoritaires au sein des Jacobins, eux-mêmes minoritaires parmi les Montagnards, lesquels ne disposent

Robespierre

d'aucune majorité à la Convention. Ce qui, en effet, en dit long sur la nature de leur pouvoir¹. L'influence de Robespierre fut prépondérante durant à peine trois années, dans des circonstances exceptionnelles, dont assurément il a marqué le cours. Le processus de la Révolution, qu'aucun de ses protagonistes n'était en mesure de contrôler, a été, en ce sens, une aventure philosophique, et, bien entendu, politique, inouïe. Il a offert à des idées la possibilité de rencontrer des réalités, de les travailler, et surtout de se laisser travailler par elles, afin de devenir des principes. Ce

1. D'où l'approbation pleine et entière qu'il donne au « Plan d'éducation national » de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, dont il se fait le rapporteur devant la Convention, le 13 juillet 1793, après l'assassinat de son auteur par un ancien garde de Louis XVI (le 20 janvier 1793). Le Peletier (ou Lepelletier) y déclarait notamment : « Je demande que vous décrétiez que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze ans pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants sans distinction et sans exception seront élevés en commun, aux dépens de la République; et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. Par le mode suivant lequel je vous proposerai de répartir la charge de ces établissements,

presque tout portera sur le riche; la taxe sera presque insensible pour le pauvre. Ainsi vous atteindrez les avantages de l'impôt progressif que vous désirez établir; ainsi, sans convulsion et sans injustice, vous effacerez les énormes disparités de fortune dont l'existence est une calamité publique » (texte reproduit *in extenso* par Poperen, t. II, p. 157 et s.). « Ici, ajoutait-il, avant de présenter les articles de son projet, est la révolution du pauvre » (*ibid.*, p. 185). Je regrette (G. L.) de n'avoir pu proposer, car ce n'était pas le lieu, un examen approfondi de ce « plan », en regard notamment de ses « concurrents », celui de Talleyrand et celui de Condorcet (voir tableau de ces deux derniers, *in* Crampe-Casnabet, *Condorcet, lecteur des Lumières, op. cit.*, p. 128).

✦

Conclusion : le surveillant incommode

temps du verbe, de la persuasion en actes et de la formation de l'opinion, qui comblait, en les déviant, les rabotant et les reformulant, les vœux de toute la tradition rationaliste antérieure, n'a pas duré. Il s'achève en fin juillet 1794 (début thermidor). Alors, Robespierre idéaliste ? Il a cru que la société de justice et d'égalité était à portée de main, que la voie du bonheur et de la vertu était enfin ouverte et que les hommes allaient se transformer eux-mêmes, en changeant radicalement leurs conditions d'existence¹. Après tout, Marx et Engels n'étaient-ils pas convaincus, en 1848, du succès de la Révolution, et Lénine, en 1917, de la brièveté de la dictature du prolétariat ? C'est pourquoi, à leur différence, on ne trouvera chez Robespierre qu'une théorie de l'État très faiblement élaborée et aucune vision de la société future. Peut-être s'en est-il gardé ? Peut-être n'en eut-il pas le temps ? Ou, plus simplement, à quoi bon, si la vertu règne, un programme de l'avenir politique et social ? Robespierre, c'est l'anti-Machiavel, comme il n'a cessé de le répéter obsessionnellement, dans toutes ses grandes interventions, de la dénonciation de la « tourbe machiavélique » qui poussait à la guerre (18 décembre 1791), à « l'empire du machiavélisme », qui se jouait des

1. Florence Gauthier, art. cité,
La guerre du blé..., op. cit. p. 143.

Robespierre

droits de l'homme (mai 1792), et aux « projets machiavéliques » de ruine des petits créanciers de l'État, évoqués dans le dernier discours. Le machiavélisme se confond avec la politique des factions (*ibid.*), tandis que « le plan de la Révolution française » n'était pas « écrit en toutes lettres dans les livres de Tacite et de Machiavel » (5 février 1794). Il est vrai que la *virtù* du Florentin n'a pas grand-chose à voir avec la *vertu* du député d'Arras, ni son « cynisme » au service des tyrans avec la condamnation du despotisme ; les théoriciens du droit naturel sont passés entre les deux hommes. Mais Robespierre c'est aussi l'anti-Condorcet, celui qui admet de plier les principes à « la force des choses », comme disait Saint-Just. Quel idéaliste, d'autre part, susciterait un si durable effroi et un tel rejet de la part des vainqueurs, des 108 victimes de thermidor à l'opiniâtre refus de la panthéonisation ? À moins que ne demeure historiquement l'impact de quelques thèses exemplaires et qu'elles le méritent.

Au terme de ce parcours, et dans la ligne des textes que nous avons essayé de lire, il semble qu'il faille retenir, à la fois comme leur point d'ancrage et leur commun dénominateur, l'exigence, dût-elle être taxée d'idéale, de la démocratie politique. Dans son intervention « Sur les principes de morale politique... » (5 février 1794), au moment où il s'agit de justifier la nécessité d'un exécutif fort, « le gouvernement révolutionnaire », et

Conclusion : le surveillant incommode

de légitimer la terreur comme réciproque de la vertu, Robespierre, sans doute pour mieux en faire apparaître le caractère d'exception, a exposé les fondements du « gouvernement démocratique ou populaire », qui doivent se substituer à la longue marche « au hasard », guidée seulement par de bonnes intentions (*in* Bouloiseau, A), p. 209). La démocratie, synonyme de la République, c'est d'abord la souveraineté, dont le peuple est le seul détenteur et garant. La souveraineté populaire instaure le droit et promeut les lois constitutionnelles. Elle se soumet les magistrats. « La démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques », car le risque serait alors grand d'un pouvoir des factions, mais où il ne délègue que « ce qu'il ne peut faire lui-même. » La démocratie, c'est la citoyenneté de tous, par le suffrage universel. Avec elle, « l'État est véritablement la patrie de tous les individus qui le composent », et point une instance détachée de commandement. « Il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont, pour elle, que des étrangers, ou plutôt des ennemis » : tel est l'entraînement de l'égalité. Autrement dit, de même que le politique l'emporte sur l'économique, de même le législatif prend et conserve le pas sur l'exécutif. Cette création *pratique*, car doctrinalement elle ne manque pas d'antécédents, de la Révolution

Robespierre

française, a été illustrée, rappelons-le, par la mise en place d'un système qui s'est efforcé de fonctionner au grand jour, sans secret, sans *publicité* (cf. *supra*, p. 146), comme une immense prise de parole collective, des débats publics, ou semi-publics (clubs), aux journaux, affiches, tracts et chansons populaires. Cette pratique fera école. Le jeune Marx s'en inspirera directement, quand il procédera à la critique de l'antinomie sous-jacente à la distinction proposée par Hegel entre « pouvoir législatif » et « Constitution » (*Principes de la philosophie du droit*, § 298). « Mais, écrit Marx, la Constitution ne s'est pourtant pas non plus faite d'elle-même. » Les lois qui « ont besoin d'un supplément de détermination », il faut cependant qu'elles aient été formées. Il faut nécessairement qu'un pouvoir législatif existe ou ait existé *avant* la Constitution et *en dehors* de la Constitution. Il faut nécessairement qu'il existe un pouvoir législatif en dehors du pouvoir législatif *passé*, réel, *empirique*. Mais, répondra Hegel : « nous présupposons un État *existant*. » Simplement, Hegel est philosophe du droit et développe le genre de l'État. « Il n'a pas le droit de mesurer l'Idée à ce qui existe, il lui faut nécessairement mesurer ce qui existe à l'Idée¹ ». La Révolution

1. *Critique du droit politique bégélien*, Paris, Éditions sociales, trad. Baraquin, p. 101.

Conclusion : le surveillant incommode

française est bien passée par là : « [...] il est nécessaire que le mouvement de la Constitution, que le *progrès*, soit fait *principe de la Constitution*, donc que le porteur réel de la Constitution, le peuple, soit fait principe de la Constitution [...] Le pouvoir législatif a fait la Révolution française [...] (il) a combattu non pas la Constitution, mais une constitution périmée particulière parce qu'il était justement le représentant du peuple, de la volonté du genre ». Les « grandes révolutions organiques universelles » sont le fait du pouvoir législatif ; « les petites révolutions, les révolutions rétrogrades, les réactions », celles du « pouvoir gouvernemental ». « Si la question est posée de manière correcte, elle dit seulement ceci : le peuple a-t-il le droit de se donner une nouvelle Constitution ? Ce à quoi il faut répondre par oui de manière inconditionnelle, attendu que la Constitution est devenue une illusion pratique aussitôt qu'elle a cessé d'être l'expression réelle de la volonté du peuple¹. » À la terminologie près, Robespierre n'a pas tenu un autre langage. De cette « vertu républicaine », « boussole » ou « pierre de touche » (5 février 1794), pour la représentation nationale et ses lois, nous avons un autre double témoignage d'envergure, celui de Jaurès qui cite et met en exergue de la tradition socialiste le jugement de Babeuf,

1. *Ibid.*, p. 104.

Robespierre

écrivait à Bodson, le 29 février 1796, moins de deux ans donc après avoir applaudi à la chute du « tyran » : « Nous ne sommes que les seconds Gracques de la Révolution française [...], nous n'innovons rien, nous ne faisons que succéder à des premiers défenseurs généreux du peuple, qui avant nous avaient marqué le même but de justice et de bonheur auquel le peuple doit atteindre [...] Le robespierrisme atterre de nouveau toutes les factions. Le robespierrisme ne ressemble à aucune d'elles ; il n'est ni factice, ni limité. Le robespierrisme est dans toute la République, dans toute la classe judicieuse et clairvoyante et naturellement dans le peuple. La raison en est simple : c'est que le robespierrisme c'est la démocratie, et ces deux mots sont parfaitement identiques. Donc, en relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie¹. » Le peuple enfin, ce principe à l'origine des principes, y verrons-nous quelque facteur mystique ? Il n'est plus désormais nécessaire de faire retour sur la notion. Qu'il nous suffise, pour répondre à quelques censeurs pressés de lui trouver des substituts plus rigoureux, dans les masses ou les classes, de rappeler que, chez Marx lui-même, le prolétariat, réduit à ses seules forces, est impuissant à faire la Révolution. Il peut, dans le meilleur des

1. *Op. cit.*, iv, *La Convention*, 2, p. 1622.

Conclusion : le surveillant incommode

cas, la préparer, l'impulser et la guider, mais il ne peut la réussir sans concours, sans passer des alliances, sans entraîner avec lui d'autres classes ou couches sociales – paysans, petite bourgeoisie, intellectuels –, sans devenir l'immense majorité. Lénine, qui pensait, comme Robespierre, que la politique ne commençait que « là où il y avait des millions » (de personnes), ajoutera que la règle demeure valable également après la Révolution : « Sans l'alliance avec les non-communistes dans les domaines d'activité les plus divers, il ne saurait être question d'aucun succès en matière de construction de la société communiste¹. »

Robespierre ou l'audace de penser la Révolution : rien ne résume mieux son attitude que la maxime de son *alter ego*, Saint-Just : « Osez ! Ce mot renferme toute la politique de notre Révolution². » Et comment ne pas voir là l'écho précis de cet autre mot : *Sapere aude* ! (ose savoir) dont, dix ans auparavant, Kant faisait « la devise des Lumières » ? S'il n'était qu'un message à transmettre de la politique de la philosophie de l'Incorruptible, il s'adresserait aux intellectuels, pour les inviter, contre « la force des choses » et les ordres établis, à risquer, à nouveau, le courage de la pensée.

1. *Œuvres*, t. 33, p. 230.

2. Rapport à la Convention,
26 février 1794.